

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC26

présenté par
M. Garcia, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« de distribution agréées »,

les mots :

« agréées de distribution de la presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.